



Les animations « Vide-Dressing » sont organisées par la SAS Le Village.

### **1) Définition**

Les vide-dressing permettent à des particuliers de vendre des vêtements dont ils n'ont plus l'usage, en les vendant aux visiteurs. Par définition, les ventes ne peuvent concerner que des produits d'occasion ou de seconde main, issus des dressings des particuliers (vêtements, chaussures, accessoires autour du vêtement...).

Chaque exposant garantit que les articles vendus sont leur propriété.

Les vide-dressing sont des événements conviviaux, ouverts à tous sans distinction aucune. Ils doivent se tenir de façon respectueuse, dans la joie et la bonne humeur.

### **2) Présentation**

Une présentation soignée des articles est nécessaire. Il est recommandé à chaque participant d'apporter une table et un portant avec des cintres ou tout accessoire permettant une présentation agréable. Les paniers fourre-tout et autres boîtes à bazar sont à éviter. Les articles mis en vente doivent être en bon état et propres, sans tâches, auréoles, trous de mites ou accrocs.

Des portants sont mis en location par l'organisation au prix de 10€/unité.

### **3) Emplacement**

Le Village met à disposition des exposants des emplacements de 4 m<sup>2</sup> (2m x 2m). Ils sont délimités au sol et préétablis à l'avance. 1 chaise est fournie pour chaque emplacement.

### **4) Prix**

Le prix d'un emplacement est de 10€ TTC, payable par chèque à l'ordre de la SAS LE VILLAGE ainsi qu'en espèces sur place, ou sur mybrocante.fr par carte bancaire. L'inscription est définitive une fois le règlement effectué. Une facture est remise pour tout paiement. Toute annulation moins de 48h à l'avance est perdue.

### **5) Règlement intérieur**

Hors disposition préfectorale contraire, le pique-nique dans la salle ou dans l'enceinte du Village est interdit car 5 comptoirs de restauration sont à votre disposition toute la journée au RDC du Village. Un espace fumeur est dédié dans la cour, au RDC du Village. Il est strictement interdit de fumer dans les étages.

## **6/ Horaires**

- Installation des stands : 9h-10h
- Ouverture du Village au public : 10h
- Démontage des stands et rangement : à partir de 15h.
  
- Horaires d'été (juillet-août) :
  - Installation des stands : 8h-9h
  - Ouverture du Village au public : 9h
  - Démontage des stands et rangement : 15h. Il vous est explicitement demandé de respecter ces horaires. Le démontage des stands se fait au minimum à 15h sans quoi vous prenez la place de quelqu'un qui serait rester jusqu'à la fin de l'événement.

Tout objet qui resterait dans la salle ou dans l'enceinte du Village après 19h sera considéré comme un abandon et donné à une association caritative ou déposé à la déchèterie. Aucun dédommagement ne peut être réclamé.

## **7/ Prix de vente**

Chaque exposant fixe librement ses prix, en cohérence avec la qualité des produits vendus et de l'image souhaitée pour l'événement.

## **8/ Responsabilité**

La SAS Le Village décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'avarie du matériel apporté ou des articles vendus. Chaque exposant est strictement responsable de son stand, de son matériel, de ses actes et des dommages qui pourraient en découler, sur des personnes ou du matériel. La responsabilité civile est obligatoire pour chaque exposant. Le Village décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement toute personne ne respectant pas le présent règlement, sans aucun dédommagement possible.